



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2019-2020-2021, dont le sommaire pour l'année 2019 a été déposé au bureau du greffier le 13 septembre 2018, sera, en 2019, en vigueur pour le premier exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville d'Alma, durant les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donnée que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, lequel est disponible à l'hôtel de ville;
- Être déposée avant le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur de ce rôle, **soit le 1^{er} mai 2019**;
- Être accompagnée de la somme d'argent applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Service des finances et de la trésorerie
Hôtel de ville d'Alma
140, rue Saint-Joseph Sud
Alma, Québec, G8B 3R1

Donné à Alma,
ce 26 septembre 2018.

Le greffier de la Ville,

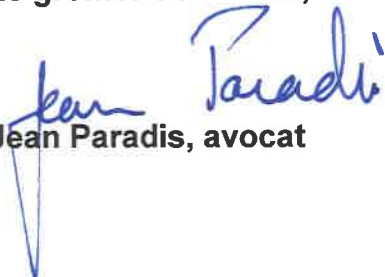
Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 26 septembre 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville le 26 septembre 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 26 septembre 2018.

Alma, ce 26 septembre 2018.

Le greffier de la Ville,


Jean Paradis, avocat